

Appel à candidature Médiation en architecture

Contexte :

La mission d'éducation artistique et culturelle à l'ENSASE

« L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. »
Loi du 8 juillet 2013

L'éducation artistique et culturelle est un levier d'émancipation et d'intégration sociale qui justifie la mise en place de démarches favorisant la réduction des inégalités et permettant une égalité dans l'accès de tous les jeunes à la culture, à l'architecture et à l'art. Les partenariats mis en oeuvre entre acteurs scolaires, acteurs culturels et collectivités favorisent les échanges et la création de pratiques nouvelles, complémentaires à l'enseignement.

Dans un département qui ne compte ni Maison de l'architecture ni CAUE, l'ENSASE en qualité d'établissement public administratif de formation supérieure dans un domaine spécialisé, porte la démarche de sensibilisation à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme auprès des publics scolaires.

Depuis 2004, l'ENSASE porte la mission de diffusion de la culture architecturale, mission constitutive du projet d'établissement. Elle s'applique par le biais de dispositifs différents et renouvelés, à transmettre à différents publics, les clés de compréhension de l'architecture. Ce projet articule les dimensions éducatives, culturelles et territoriales et permet un lien avec l'Education nationale ainsi qu'une mise en réseau des écoles du territoire avec l'ENSASE.

La démarche de sensibilisation à l'architecture proposée par l'ENSASE incite l'élève à comprendre la dimension spatiale du monde qui l'entoure, poser un regard curieux et mieux informé sur son environnement quotidien, l'encourage à devenir un acteur citoyen de l'aménagement du territoire et à exercer son sens critique sur son cadre de vie.

Depuis 14 ans, ce sont 8 500 élèves de la Loire qui ont bénéficié d'ateliers de sensibilisation.

A partir de la rentrée 2023, l'ENSASE proposera des ateliers de sensibilisation à destination des scolaires du primaire et du collège uniquement.

Objet

Dans ce contexte, l'ENSASE ouvre une consultation pour une prestation portant sur les ateliers de sensibilisation à l'architecture.

Cette consultation comporte deux lots, auquel le prestataire peut répondre soit à l'un ou à l'autre, soit aux deux.

Lot 1 : ateliers de sensibilisation pour les primaires

Lot 2 : ateliers de sensibilisation pour les collèves

Missions

- conception d'ateliers de sensibilisation pour le public scolaire
- animation des ateliers
- réalisation des supports de médiation
- déplacements sur le territoire ligérien

Modalités :

Le prestataire sera rémunéré sur factures pour chaque atelier.
Rémunération journalière sur la base de 500€ TTC.

L'ENSASE s'engage à travailler avec le prestataire sur devis.

Le prestataire devra pouvoir assurer des ateliers en demi-journée ou en journée entre les mois de janvier et décembre (année civile, hors mois de juin, juillet, août et septembre), à raison d'une moyenne de 2 journées d'ateliers par mois, dans les établissements partenaires.

Début de la mission : mi-septembre 2023 (conception des ateliers)

Début des ateliers : octobre 2023

Critères d'éligibilité

- structure dans le champ de la médiation de la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère et/ou de la transmission en architecture
- structure permettant l'émission de devis et la facturation
- posséder le permis B

Pour les deux lots, les critères de sélection du prestataire se répartissent comme suit :

- 60% sur la qualité de la proposition

La qualité de la proposition s'entend sur les critères suivants (chacun noté sur 10) :

- 30% sur la définition des ateliers envisagés

- 15% sur les délais de conception et de production

- 15% sur l'expérience et les qualifications

- 40% sur la proposition tarifaire (selon le mode de calcul suivant : prix le plus bas / prix de l'offre examinée * 10)

Chaque critère fait l'objet d'une notation sur 10, pondérée en fonction des coefficients.

Candidature :

Envoi d'un dossier comprenant :

- un CV

- une lettre de motivation

- une note d'intention pour les ateliers de sensibilisation

- un dossier de références présentant projets et réalisations

- copie du (des) diplôme(s)

Date limite de candidature :

le 29 août 2023, minuit

Contact et envoi des candidatures :

Pour toutes demandes de renseignements et envoi des candidatures :

Jessica Auroux

Directrice de la Diffusion de la culture architecturale

ENSASE

1 rue buisson

42000 Saint-Etienne

04.77.42.35.48

jessica.auroux@st-etienne.archi.fr

Annexe 1 Présentation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne - ENSASE

L'ENSASE est un établissement d'enseignement supérieur qui forme des architectes en 5 ans (3 ans de licence et 2 ans de master). Chaque année, 70 étudiants, environ, sortent de l'ENSASE, architectes diplômés d'Etat (ADE).

Elle est habilitée à délivrer :

- le diplôme d'études en architecture conférant grade de licence
- le diplôme d'Etat d'architecte conférant grade de master
- l'Habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre (HMONP)
- le doctorat en architecture

Etablissement public administratif sous co-tutelle des ministères de la Culture et de la Communication et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'ENSASE fait partie du réseau des 20 écoles nationales supérieures d'architecture de France.

L'ENSASE a pour missions :

- La formation initiale à ses différents niveaux, des professionnels de l'architecture.
- La recherche en architecture et la valorisation de celle-ci.
- La formation à la recherche et par la recherche.
- Les formations spécialisées en architecture et dans les domaines relatifs à l'architecture.
- La formation continue diplômante des professionnels de l'architecture dans le cadre de la promotion sociale.
- La formation permanente des professionnels de l'architecture.
- La formation des personnels chargés de l'enseignement de l'architecture.
- La diffusion, notamment dans le cadre régional de la culture architecturale, et la sensibilisation des jeunes à l'architecture, notamment en milieu scolaire.
- L'échange des savoirs et des pratiques au sein de la Communauté Scientifique et Culturelle Internationale, notamment par le développement de programmes de coopération avec des institutions étrangères.

Former des architectes du quotidien aptes à exercer des pratiques professionnelles diversifiées pour répondre aux complexités sociologiques, économiques et écologiques du monde qui les entoure, est l'ambition partagée des acteurs de l'Ecole.

Le projet pédagogique, les domaines d'études proposés en Master et les axes et actions de recherche affichent une attention particulière pour l'environnement, pour la transformation des territoires urbains ou ruraux en mutation, et pour les conditions de vie et d'habitat dans ces situations difficiles. Ces spécificités ouvertes aux enjeux de société font échos à la situation de très nombreux territoires français et européens en difficulté, et correspondent à la situation géographique de l'ENSASE au sein d'une conurbation urbaine post industrielle en décroissance, inscrite dans un très grand territoire rural.

Membre associé de l'Université de Lyon et associée à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne par décret interministériel, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne dispense un enseignement à la fois

professionnel et universitaire qui vise à assurer les bases essentielles à la pratique des métiers de l'architecture, tout en ouvrant sur la recherche.

Par ailleurs, l'ENSASE, attachée à l'architecture pour tous, développe une politique ambitieuse de diffusion de la culture architecturale et de la recherche en architecture : publications, programme de conférences et de colloques, expositions et ateliers de sensibilisation à l'architecture à destination des scolaires.

Chiffres clés

600 étudiants
140 diplômés par an

2 domaines d'études en master
FACT : Formes, Architectures, Cultures, Techniques
Transitions

1 mention de master Ville et environnements urbains, en partenariat avec l'Université de Lyon
30 conventions d'échanges avec des écoles étrangères
5300 m² en centre-ville d'espaces de travail entièrement rénovés
1 centre documentaire de 16000 ouvrages
1 Laboratoire de recherche « Architectures et Transformations »
1 Réseau Scientifique Thématique « Espace rural et projet spatial »